

privée de secours médicaux que ces pêcheurs, qui passent presque toute leur vie sur mer.

Nous avons au Canada des hôpitaux en abondance, des ambulances pour recueillir et transporter les blessés et les malades, mais ces pêcheurs sont à des centaines de milles du rivage, exposés à toutes sortes d'accidents et de maladies. Les voyages durent ordinairement plusieurs semaines pendant lesquels les pêcheurs sont complètement privés de soins. La flotte de pêche française sur les bancs est accompagnée d'un navire-hôpital. Plusieurs pêcheurs canadiens m'ont raconté que les médecins français s'étaient souvent montrés très généreux à leur égard et leur avaient prodigué des soins gratuitement. Vu que la flotte canadienne, sur ces bancs, est plus considérable que celle des autres pays, il serait peut-être à propos d'y envoyer un navire-hôpital ou même deux.

Le docteur Grenfell s'est chargé de ce service sur la côte du Labrador, mais j'ignore s'il reçoit de l'aide de l'Etat. Je crois qu'il compte plutôt sur les contributions des particuliers. Je soulève cette question pour que le ministre l'étudie pendant les vacances et décide s'il serait possible de faire quelque chose pour venir en aide aux pêcheurs de haute mer.

M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): A cette phase de la session, il n'est pas possible de mettre à exécution la proposition de mon honorable ami, vu qu'il faudrait demander au Parlement de voter un crédit pour payer les dépenses que nécessiteraient ces arrangements. Quels que soient les mérites de cette proposition, il est maintenant trop tard pour prendre une décision.

Je crois que c'est la première fois qu'une semblable proposition est faite à la Chambre et l'honorable député de Guysboro, qui a été pendant dix ou onze ans un partisan dévoué du parti au pouvoir, n'a jamais songé à saisir la Chambre de cette question, ni même d'en faire la proposition aux ministres qui avaient toute sa confiance.

Ce n'est cependant pas une raison pour que le présent Gouvernement ne s'occupe pas sérieusement de cette question et il n'est jamais trop tard pour se repentir. Il est possible qu'à cette onzième heure mon honorable ami cherche à se faire pardonner son indifférence passée pour les pêcheurs dont le sort paraît tant l'inquiéter aujourd'hui.

Je crois que cette question serait plus facilement et plus effectivement réglée au moyen d'une entente internationale. Les bancs sont fréquentés non seulement par les pêcheurs du Canada, mais aussi par ceux des Etats-Unis, de la France, et de plusieurs autres pays. Il serait peut-être possible de conclure un arrangement par

lequel les pêcheurs des différents pays contribueraient en proportion de leur nombre, et de l'importance de leurs opérations, à l'entretien d'un navire-hôpital qui servirait à tout le monde.

Je crois qu'un hôpital établi dans ces conditions serait mieux aménagé et mieux administré.

Dans la mer du Nord, il existe des règlements sévères pour le maintien de l'ordre, l'emplacement des différents navires pour qu'ils ne se nuisent pas les uns les autres et pour qu'ils n'empiètent pas sur les droits des voisins. Ces règlements ont été adoptés à la suite d'une entente qu'on a appelé la convention de la mer du Nord et les différents pays, à tour de rôle, envoient un navire pour maintenir l'ordre et faire observer les règlements. Je crois que nous devrions bientôt suivre cet exemple sur les bancs et la chose sera encore plus nécessaire si nous n'arrivons à une entente internationale, pour interdire la pêche au moyen des chaluts à vapeur. Si cette pêche n'est pas prohibée à la suite d'une entente internationale, nous serons obligés d'établir une surveillance sur les bancs pour le maintien de l'ordre et l'observance des règlements, et en même temps nous pourrions peut-être procurer aux pêcheurs les avantages d'un navire-hôpital, comme le propose l'honorable député de Guysboro.

Je puis dire à mon honorable ami que le conseil qu'il donne mérite l'étude qu'en fera le ministère.

M. SINCLAIR: Je remercie sincèrement l'honorable ministre à propos de ce qu'il vient de dire, cependant, je suis persuadé que le très honorable chef de la gauche ne m'accusera pas de négligence en ce qui a trait à l'exposition des avantages dont les pêcheurs ont joui durant tout le laps de temps qu'il a été à la tête des affaires du pays. Persuadé que l'honorable ministre désire sincèrement que nul autre département de l'Etat ne surpasse celui qui lui est confié et qu'il est prêt en tout temps à accepter ce qu'on peut lui conseiller de faire dans le but de protéger les pêcheurs, persuadé, dis-je, que ce sont là les sentiments qui l'animent, j'espère qu'il prendra en bonne part les conseils que je me permets de lui soumettre en cette circonstance.

EPIZOOTIE SUR LES CHEVAUX A WEYBURN.

M. OLIVER: Il y a quelques jours je signalais à l'honorable ministre de l'Agriculture un rapport de nature à créer de l'anxiété, je voulais parler de la nouvelle répandue à propos de l'épizootie qui sévirait sur les chevaux et qu'on nommerait la morve. On faisait allusion à ce qui se passait à Weyburn. Evidemment, le but de ceux qui ont fait circuler cette nouvelle, c'était de nuire à l'immigration des Etats-Unis au Canada. Je me suis permis de